

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAZORAVS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Petersbourg, le 9 octobre. — Dans presque toutes, les villes de notre empire, il se construit des prisons plus commodes et plus spacieuses.

Le personnel de notre nouvelle ambassade à Constantinople se composera, outre l'ambassadeur, de deux conseillers de légation, quatre secrétaires et autant de secrétaires adjoints.

ESPAGNE.

Barcelone, le 13 octobre. — Des lettres de Madrid, écrites par des personnes très-dignes de foi, annoncent que le projet d'une nouvelle amnistie est maintenant en discussion dans le conseil, et que cette amnistie doit être plus ample et plus étendue que celle du 1^{er} mai.

Quelques villes de notre province sont écrasées par les contributions. Dans celle de Meya, les autorités ont fait saisir, pour leur paiement, les meubles de plusieurs familles, et les ont déposés dans la maison municipale; mais, le soir de la saisie, le peuple s'est soulevé, a repris les meubles au cri de *meure le corps municipal!* et il a fallu envoyer la force armée à Meya pour y rétablir l'ordre.

M. Bassecourt, capitaine général de la province de Valence, a ordonné qu'une chanson royaliste qu'il a composée et fait insérer dans le journal du chef-lieu de son commandement, fût imprimée à part et distribuée en grand nombre. Peu s'en est fallu qu'il ne la mit à l'ordre; mais du moins, il a invité les chefs des différents corps militaires à la faire apprendre aux tambours et aux musiciens de leurs régimens, afin qu'ils la chantent, de manière, a-t-il dit, à enthousiasmer les *gens de bien*, et à effrayer les *méchans*.

La faculté de pharmacie compte au nombre de ses professeurs le docteur Savall. Cet absolutiste, qui se distingue entre les plus exaltés, avait un fils qui ne partageait point ses opinions politiques; les mauvais traitemens qu'il lui fit éprouver pour cette cause, engagèrent ce jeune homme à se débarrasser, il y a un an, d'une vie qui lui était importune. Dernièrement un bruit affreux se fit entendre dans la maison du docteur, et de grosses pierres tombaient avec force du haut de l'escalier, sans qu'il fût possible de voir la main qui les lançait. Personne n'osait se hasarder à monter, dans la crainte d'être lapidé. Le docteur Savall, ainsi que les prêtres et moines du lieu, appelés à cette occasion, ne doutèrent point que ce ne soit l'âme errante du jeune Savall qui occasionne tout ce fracas. On s'empresse d'exorciser les esprits malfins, et l'on parcourt à cet effet tous les appartemens de la maison; mais lorsqu'il fallut monter l'escalier, ils furent forcés de couvrir la tête avec des chaises en forme de boucliers, pour ne pas être écrasés par les pierres qui tombaient sur eux. Cependant, à l'aide de cette précaution, on fit monter sur le toit des hommes armés. La pluie de pierres cessa aussitôt; mais elle se renouvela le lendemain et les jours suivans, en sorte que le docteur Savall et un grand nombre de personnes aussi superstitieuses que lui, restent persuadés que l'ombre de son fils le poursuit sans relâche.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 octobre. — La comtesse de Chinchona, veuve du fameux Godoy, prince de la Paix, et sœur de feu le cardinal de Bourbon, régent d'Espagne, pendant la captivité de Ferdinand VII, est partie de Londres le 17, pour se rendre à Bruxelles. La princesse a gardé le plus strict *incognito* pendant tout le tems qu'elle a demeuré à l'hôtel de Brunet, *Leicester-fields*. On assure cependant que le roi, avec toute l'affabilité qui le caractérise, avait fait inviter S. A. à lui rendre visite au château de Windsor. (Sun.)

On a reçu aujourd'hui à la Cité des nouvelles de différens endroits de l'Archipel, qui annoncent que la dispute extravagante entre les autorités britanniques de Corfou et le gouvernement grec était enfin terminée. Le lord haut-commissaire, sir Frédérick Adam, qui s'est rendu à Napoli de Romanie, avec une frégate, un sloop de guerre et deux bricks, y a été reçu de la manière la plus distinguée. Le pavillon britannique y a été salué par cent coups de canon, et ce salut a été rendu par les vaisseaux de guerre anglais. Toutes les troupes, en grand uniforme, étaient placées en ligne pour recevoir le commissaire anglais, et les sénateurs en costume prirent leur place dans la procession qui l'accompagna au sénat. Il resta trois heures en délibération avec le gouvernement exécutif, et se rembarqua avec les mêmes honneurs. Le 20 septembre, il est arrivé à Zante, et a déclaré qu'il

était parfaitement satisfait de l'accueil qui lui avait été fait, et ses explications qui lui avaient été données sur le véritable sens du manifeste grec, dont il ne pouvait contester la justice. L'article du manifeste a reçu, dit-on, la nouvelle rédaction qui suit, « Les Grecs traiteront tous les vaisseaux neutres trouvés dans la flotte ennemie comme des vaisseaux ennemis, qui cesseront par-là d'être sous la protection de leurs pays respectifs, et seront jugés suivant la loi martiale et le droit des gens. »

Les mêmes nouvelles annoncent que le gouvernement grec a envoyé 5000 hommes contre Patras, et que cette place ne paraît pas pouvoir tenir long-tems.

Des lettres d'Alexandrie, du 25 septembre, annoncent qu'une frégate anglaise, une frégate française et une frégate autrichienne venaient d'arriver dans ce port, et avaient signifié aux chrétiens qui étaient à bord des vaisseaux de guerre égyptiens et au service du pacha d'Egypte, de descendre à terre. (*Morning-Chronicle*.)

On lit dans le *Globe and Traveller*, d'après une lettre de Paris, que le gouvernement français a reçu des dépêches du consul français à Smyrne, au sujet de la destruction du navire *la Jeune Mélanie*, par trois bâtimens albanais qui ont assassiné l'équipage de *la Mélanie*, à l'exception du quartier-maître, qui a été grièvement blessé, et de cinq passagers turcs. Les dépêches du consul français sont, dit-on, rédigées en style très hostile contre les Grecs; mais une correspondance qui a eu lieu à ce sujet avec le gouvernement provisoire de la Grèce, a détruit l'impression défavorable que cet événement avait faite. On assure que le ministre des affaires étrangères de la Grèce a non-seulement désavoué la conduite des albanais qu'il traite de pirates, aussi odieux à la Grèce qu'à toutes les nations civilisées; mais qu'il a en outre déclaré que le gouvernement provisoire était disposé à donner des dédommagemens aux propriétaires du bâtiment et au quartier-maître blessé.

Les journaux ont publié dans le tems les articles de la capitulation de Ballesteros, qui excita tant de surprise et qui était un véritable coup de mort pour la cause constitutionnelle.

Le *Morning-Chronicle* dit que les articles secrets suivans, qui lui ont été fournis par un Espagnol d'un haut rang qui en a garanti l'authenticité, furent proposés par le prince généralissime.

Art. 1^{er}. Les troupes du général Ballesteros ne seront point obligées de combattre contre les autres troupes espagnoles.

2. Le général Ballesteros et son armée espèrent pour le bien de la patrie et la purification du royaume, que S. A. R. et les généraux français, solliciteront S. M. C., quand elle aura recouvré le libre exercice de ses droits, de donner à l'Espagne une constitution qui lui assurerait un gouvernement heureux et durable.

3. L'armée sera payée par le gouvernement français.

4. Les généraux, chefs et officiers, seront admis en France, leurs grades seront reconnus et leurs appointemens payés, si, six mois après la délivrance de S. M., le gouvernement susmentionné n'est pas accordé à l'Espagne.

D'après la convention qui existe entre la France et l'Espagne, l'armée d'occupation devrait évacuer la péninsule au premier janvier prochain. Depuis quelques jours des correspondances particulières ont annoncé que Ferdinand VII avait demandé à la France une prolongation de séjour de son armée en Espagne; l'état alarmant dans lequel se trouve ce malheureux pays faisait regarder comme probable un plus long séjour des forces françaises seules capables de contenir les esprits. Mais aujourd'hui *The Courier* rapporte d'après des *on dit* que la France se propose d'en diminuer le nombre. Un quart serait placé dans les principales forteresses, un autre quart serait maintenu sur les frontières comme corps d'observation, et le reste serait rappelé.

Une lettre de Québec annonce que le vaisseau gigantesque le *Christophe Colomb* a mis enfin à la voile de cette ville, le 5 septembre. L'objet spécial des constructeurs a été de transporter en une seule fois la plus grande quantité possible de bois de construction. Le *Colomb* est d'une capacité de 4,700 tonneaux, c'est-à-dire plus que le double des vaisseaux de ligne du premier rang. Il ne tire cependant que 21 pieds d'eau, et son équipage n'est que de 80 hommes. Les premiers jours de sa navigation seront fort difficiles, parce que le fleuve Saint-Laurent présente beaucoup de bas-fonds. Le géant des mers sera remorqué par le bateau à vapeur l'*Hercule*.

Le constructeur du *Colomb*, M. Wood, s'appête à lui donner un rival, et même un supérieur. Ce nouveau colosse n'aura pas moins de 320 pieds de longueur, sur une largeur de 60 pieds seulement et 35 de profondeur.

L'*Edinburgh-Star* donne l'extrait suivant d'une lettre adressée le 1^{er} mars dernier par l'intendant de la colonie de Van-Diemen à M. J. Dixon, à Leith :

« L'expédition chargée d'explorer la grande rivière découverte dernièrement dans la Nouvelle-Hollande, a trouvé, sur les bords de la petite île voisine de la baie de Moreton, les débris d'un grand navire. D'après toutes les apparences, le naufrage de ce navire a dû avoir lieu il y a très long-tems.

« On ne doute presque point que ce ne soit l'*Astrolabe*, vaisseau de M. de Lapeyrouse, qui se dirigea de Botany-Bay vers le nord, dans les premiers tems de l'établissement de cette colonie, et dont on n'a plus entendu parler. »

ALLEMAGNE.

Francfort, le 22 octobre. — A la place de quelques fortifications qui ont été détruites par l'armée française autour de la capitale de l'Autriche, il vient d'être établi de nouvelles constructions qui enferment dans leur vaste enceinte de grandes places, et un jardin public destiné à servir de promenade aux habitans de cette résidence. D'après les intentions de l'empereur, deux grands monumens doivent orner cet emplacement; l'un est destiné à rappeler quelques succès des armes autrichiennes; l'autre est consacré aux beaux-arts. Une porte, construite dans le plus pur style d'architecture antique, ferme l'emplacement devant le palais impérial. Un temple, construit sur le modèle du temple de Thésée à Athènes, renferme le plus bel ouvrage de Canova.

Toutes les constructions ont été exécutées par le militaire.

Le jardin public est achevé depuis plus d'un an; la porte du palais, avec ses entours immédiats, vient de l'être il y a quelques semaines.

L'ouverture solennelle de cette porte a eu lieu le 18 de ce mois.

FRANCE.

Paris, le 24 octobre. — Après la messe, le roi a reçu les officiers de la couronne, les ambassadeurs, le prince de Talleyrand, les maréchaux, des pairs de France, des députés, et un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires.

— Le roi a reçu en audience particulière M. le marquis de Talaru, M. le lieutenant-général vicomte Donnadiou, M. le général baron Vincent.

— Hier, avant la messe, M. le général baron Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, a présenté au roi, en audience particulière, ses nouvelles lettres de créance et la réponse de son souverain à la lettre de notification de mort de S. M. Louis XVIII.

— M. Carrion Nisas fils, ayant eu l'honneur d'adresser à Mgr. le dauphin son dernier ouvrage, intitulé: *Principes d'économie politique*, S. A. R. a agréé cet hommage avec la bienveillance la plus flatteuse.

— On lit dans la correspondance privée du *British-Press*, le passage suivant:

« M. Deliége, ci-devant secrétaire de la défunte commission de censure, est chargé d'extraire chaque matin de simples phrases et des fragmens isolés des articles qui paraissent dans les journaux de l'opposition. Après en avoir ainsi altéré le sens, en les séparant de ce qui les accompagnait, il y ajoute un commentaire pour faire ressortir la tendance dangereuse des journaux dont ces passages sont tirés. Un extrait de ce précieux recueil paraît chaque soir dans l'*Etoile* sous le titre d'*Esprit des feuilles libérales*. On se flatte par cette manœuvre de police de rencontrer moins d'obstacles lorsque le ministère proposera ou le rétablissement de la censure ou l'adoption d'une loi équivalente. » Nous savions le fait dont nous venons de rapporter les détails, dit le *Courrier français*, et nous l'avions signalé dans un de nos derniers numéros; mais nous ignorions quel était l'agent à qui un pareil travail était confié. On doit savoir gré au *British-Press* de l'avoir fait connaître. Qu'on dise après cela que la censure n'a point été bonne à quelque chose! Certes, il n'a pas fallu moins de son rétablissement et de sa suppression pour que le nom de M. Deliége fût cité de l'autre côté du détroit. »

— Le nommé Joseph Molitor, prêtre, a été traduit aujourd'hui sur les bancs de la police correctionnelle, prévenu dit-on, du port illégal de la décoration de la Légion-d'Honneur. Nous ne pouvons croire que ce soit le seul délit imputé à cet ecclésiastique, puisque, sur les conclusions de M. Pécourt, avocat du roi, le tribunal a ordonné que l'audience serait tenue à huis clos. Nous regrettons de ne pouvoir dès lors rendre compte de ce procès.

— Un événement affreux vient de jeter dans la consternation la commune de Saint-Priest-la-Feuille (département de la Creuse). Un jeune homme marié, il y a environ une dizaine d'années, avait déjà donné plusieurs marques de folie. Ce malheureux, dans un de ses accès, vient de faire périr ses trois enfans. Il leur a ouvert le ventre et la poitrine avec son couteau; tournant ensuite contre lui-même son arme parricide, il s'est mutilé horriblement. Revenu à la raison, et reconnaissant toute l'atrocité de son action, il s'est livré au plus violent désespoir. Ce qui le tourmente surtout, c'est d'être forcé de survivre à ses malheureux enfans.

— Papavoine subit tous les jours des interrogatoires. Il a encore été amené ce matin au Palais-de-Justice où la foule s'empresse tous les jours pour le voir.

— Le *Journal de Francfort* n'a pas paru le 19 à cause de l'anniversaire de la bataille de Léipsick.

Si les journalistes français voulaient fêter l'anniversaire de chaque succès obtenu par nos armées, les feuilles publiques ne paraîtraient pas souvent en France. (*Jour. de Commerce.*)

— La foire qui se tient à Brême, pendant le mois d'octobre, est une des plus célèbres de l'Allemagne. Dans les annonces des objets de mode qui doivent y paraître, on remarque de nouvelles étoffes appelées des *Charles X*.

— M. Manners-Sutton, président de la chambre des communes en Angleterre, est arrivé le 20 à Lille: il est descendu à l'hôtel de l'Europe avec sa famille et sa suite, qui se compose de dix-huit personnes et trois voitures. Il arrive de Paris, et se rend en Belgique.

— Un jugement de police correctionnelle, confirmé par arrêt de la cour royale, a ordonné que tous les exemplaires que l'on pourrait saisir de l'*Abrégé de l'origine des cultes*, par Dupuis, publiés par Chasseriau, seraient livrés au pilon. Quatre mille exemplaires

de cet ouvrage ayant été trouvés par la police chez une personne à laquelle on les avait remis pour les satiner, le tribunal de police correctionnelle a ordonné aujourd'hui qu'en exécution de son jugement ils seraient anéantis. (*Etoile.*)

AFFAIRES DE GRÈCE.

Augsbourg, le 20 octobre. — Les succès décisifs remportés par la marine des Hellènes sur l'escadre ottomane, commandée par le capitain-pacha, et la flotte égyptienne, ont été proclamés solennellement dans tous les ports et places de la Grèce. Il y a eu à cette occasion de grandes réjouissances tant en Morée que dans les îles de l'Archipel.

Les dernières dépêches que le gouvernement anglo-ionien, à Corfou, a reçues de la Thessalie confirment entièrement les nouveaux avantages obtenus par les troupes grecques sur Derwish-Pacha, qui n'a encore été, fort heureusement pour lui, ni destitué, ni décapité, ainsi que l'ont annoncé prématurément quelques feuilles allemandes. Ce séraskier avait toujours son quartier général à Larisse, où néanmoins il ne pourra se maintenir s'il ne reçoit promptement des renforts.

— Nous recevons à l'instant, dit l'*Etoile*, (n.º du 25 octobre) plusieurs numéros du *Télégraphe grec*. L'un d'eux contient la proclamation du gouvernement provisoire de la Grèce, qui accorde l'amnistie à tous ceux qui ont fait quelques mouvemens contre la sûreté intérieure de l'état, à condition qu'ils obéiront à l'avenir aux lois et aux ordres du gouvernement.

Cette proclamation est suivie d'un article raisonné, et qui est en quelque sorte le commentaire de cet acte politique.

Il donne aussi des détails sur le combat livré à Amblani à Derwish-Pacha, et dans lequel ce général a été complètement battu; plus de 1,000 tués, autant de blessés, 14 drapeaux, 4 canons et un butin considérable ont été les trophées de cette journée. Les Grecs n'ont perdu que 5 hommes.

Il contient la nécrologie de lord Charles Murray.

Un autre numéro de ce journal rapporte la liste exacte des différens bâtimens européens nolisés pour le transport des troupes égyptiennes.

Constantinople, le 23 septembre. — « Le capitain-pacha, toujours aux prises avec les Grecs, est rentré pour la 3^{me} fois à Mitylène. Deux tartares sont arrivés ici aujourd'hui de ce port, avec la nouvelle qu'il a pris aux Grecs ou coulé bas 30 bâtimens. Quelque agréable que soit pour la Porte cette nouvelle, sur laquelle on doit cependant encore attendre des rapports ultérieurs, cependant l'on ne peut se cacher que comme l'on n'a pas même attaqué Hydra, Spezzia, ni la Morée, et que la tentative de débarquement a été déjouée, les résultats de cette campagne paraissent être encore moins importants que ceux de toutes les campagnes qui l'ont précédée.

« Quant aux événemens qui se sont passés le 10 septembre à Stanchio, et dont nous avons déjà fait mention, l'on apprend que la flotte turque égyptienne y a éprouvé une perte sensible. Les Grecs ont détruit une frégate de 44 canons, 2 bricks et 40 bâtimens; ils ont perdu 6, d'autres disent 10 brûlots, ainsi qu'une corvette, que le vent jeta au milieu de la flotte ennemie; cependant quelques personnes prétendent que les Grecs ont délivré cette corvette. Il paraît qu'il y a eu, postérieurement au 10 septembre, un autre combat auquel se rapportent les dépêches apportées par les tartares, et où les Grecs ont peut-être essuyé quelques désavantages.

« Les inquiétudes qu'avaient quelques personnes relativement à Ghalib-pacha, sont dissipées, attendu que le Grand-Seigneur l'a nommé pacha de Salonique.

Le fameux Deschanib-effendi, l'un des amis les plus influens des janissaires, et sur qui dans les derniers tems, et principalement depuis la disgrâce du grand-visir Ghalib-pacha, tous les yeux étaient fixés, est mort subitement.

M. de Minciaky a développé un caractère diplomatique, et il s'est fait reconnaître en qualité de chargé d'affaires de la cour de Russie; jusqu'à l'arrivée de M. le marquis de Ribeaupierre, qui ne paraît pas encore être très prochaine.

Trieste, le 12 octobre. — « Un navire arrivé ici de Chismé en 14 jours, a aperçu pendant sa traversée la flotte turque dans les eaux de Samos; les Grecs la suivaient à quelque distance.

« On mande de Smyrne, en date du 22 septembre, qu'un brick expédié d'Alexandrie, par le vice-roi au Grand-Seigneur, et portant 6000 quintaux de café Mokka et 22 caisses de Paras d'Egypte (monnaie d'argent), a été pris par les Grecs, et conduit heureusement à Hydra.

« Le *Smyrnen* a déjà cessé de paraître; il sera dit-on, remplacé par le *Spectateur-Oriental*. »

INTERIEUR.

Bruxelles, le 26 octobre. — La seconde chambre des états-généraux est convoquée aujourd'hui pour une heure après-midi.

— Une commission chargée de prendre des mesures pour l'introduction du nouveau coucher à l'usage des troupes de terre; cette commission adjugera le 4 novembre prochain, la fourniture de 70,000 couchettes de toile à voile et de 70,000 chassis-sangles. Il ne sera point admis de soumission pour une quantité au-dessous de 10,000 couchettes de toile, ou de 10,000 chassis-sangles.

LIÈGE, LE 27 OCTOBRE.

Par arrêté du 9 octobre 1824, S. M. a confirmé un conflit de juridiction élevé par M. le conseiller d'état, gouverneur de la province d'Anvers, entre le baron Duval de Beaulieu du chef de son épouse, et l'autorité commandale de Moorsel, au sujet de l'enlèvement exécuté par cette autorité de certaine barrière placée par le baron Duval, *nomine uxoris*, d'après son propre mouvement et sur le simple fondement d'un prétendu droit de propriété, sur un chemin public, et qui, d'après l'affirmation de ladite autorité

communale, est entretenu aux frais de la commune; l'arrêté est basé sur ce que l'enlèvement de cette barrière a eu lieu par un acte administratif, exécuté par une autorité constituée dans le cercle de ses attributions, acte dont le juge ne peut connaître, pas même au moyen de l'invocation de la part du baron Duval, *nomine iuris*, du droit de propriété sur le chemin, attendu que semblable action n'est en droit de la part d'une partie ne peut influencer ni apporter aucun changement à l'examen, à l'appréciation d'un acte administratif reconnu comme tel; néanmoins, le baron Duval est déclaré libre d'agir en justice à l'égard de la propriété de ce chemin, pour, qu'après que la question dudit droit de propriété aura été décidée, il puisse former telle demande en réparation avec ses suites touchant l'acte administratif commis par l'autorité communale de Moorsel, soit devant ce pouvoir ou devant un pouvoir administratif supérieur, tel et ainsi qu'il pourrait s'estimer fondé.

Par un autre arrêté de même date, le roi a maintenant le conflit élevé par M. le gouverneur susdit, dans une semblable contestation entre le sieur G. Aerts et la commune de Staebrock.

— Un troisième arrêté du 9 octobre confirme le conflit élevé par M. le référendaire faisant fonction de gouverneur du Brabant septentrional, entre le sieur Bolsius et l'autorité communale de Boxtel, au sujet d'une visite et ordonnance d'ouvrages faits par cette autorité ensuite d'ordres émanés de la députation des états de cette province, en réparation d'un chemin ou ruelle, nommé *de Hel*, lequel, d'après l'allégué de l'autorité communale serait une propriété particulière, et qui, par le fait arbitraire de celui-ci, était devenu impraticable.

Le motif de cet arrêté est le même que celui des deux précédents et contient la même réserve en faveur du sieur Bolsius.

— Sur la représentation des états de la province de la Flandre orientale, S. M. par arrêté du 24 septembre dernier, a dérogé au règlement approuvé par elle le 22 août 1823 et relatif au droit de mouture pour ladite province, et l'a fixé en conséquence à raison de 100 l. de froment à 40 cts.; de seigle 30 cts.; de drêche 25 cts.; et de fèves blanches brisées ou moulues une seule fois à 20 cts., et à 32 cts. en cas que cette dernière denrée soit moulue deux fois. D'après un arrêté que M. le gouverneur de la province, le droit doit être perçu à commencer du 20 de ce mois, à 6 heures du matin.

— C'est le 21 de ce mois qu'a eu lieu à Amsterdam la première assemblée générale des administrateurs en chef et des députés des sections de l'Association belge pour l'amélioration morale des détenus. Déjà cette association compte des sections dans 32 villes, outre 79 autres communes dans lesquelles, elle a des correspondans, et tous sont en activité. Elle est composée en ce moment de 4390 membres, et son but a eu jusqu'ici les plus heureux résultats, non-seulement à l'égard des détenus, mais encore pour ceux qui ont été libérés et rentrent dans la société, sinon sans tache, au moins comme des membres utiles.

— Les divers éditeurs anglais des romans de Walter-Scott se sont assemblés, selon leur usage, le 15 de ce mois, dans une taverne, pour traiter des nouveautés de ce fécond écrivain. Les *Contes des Croisés*, attendus depuis long-tems, ont enfin été vendus et livrés pour une somme considérable: les libraires de Londres en ont retenu d'avance quatre mille exemplaires. Ce roman de l'auteur d'*Ivanhoe* paraîtra le mois prochain.

— Un décret du gouvernement grec, rendu dans la ville de *Napoli di Romanie*, a été affiché *manuscrit* sur les murs, à cause du manque absolu d'imprimerie. Avis aux typographes voyageurs.

— Un incendie, dont on ne sait à quoi attribuer la cause, a eu lieu au commencement de ce mois dans la commune de Thimister sur la demeure du Sr N. Blaise, fabricant de draps. Cette maison était assurée à la compagnie à primes de Bruxelles, dirigée par M. Oppenberg, qui s'est empressé de faire rembourser le dommage évalué contradictoirement à fl. 1257.

COLLÈGE ROYAL DE VERVIERS. — Attendu la démission honorable de M. l'abbé Dehlon, l'administration du collège royal de Verviers, a été autorisée par le département de l'instruction publique de donner à celle qui a ouvert dès aujourd'hui à l'hôtel de ville de la régence de cette ville, un concours pour conférer la chaire des 6^{me} et 5^{me}.

Un traitement de 520 florins ou 1100 francs est attribué à cette chaire. Les personnes qui y aspirent, sont invitées à faire leur demande et à faire connaître leurs titres et leurs grades académiques en les adressant franc de port au bourguemestre de Verviers avant le premier novembre prochain.

MARQUÉ AUX GRAINS.

Amsterdam, le 21 octobre.

Froment. — Les affaires sont animées, les qualités de Pologne surtout très voulues; on a vendu hier le roux pâle, du poids de 125 à 126 liv., de fl. 202 à 205; le beau roux, de 126 liv., fl. 200; le rouge de Koenigsberg, de 121 à 127 liv., de fl. 150 à 190; celui de Rostock, de 133 liv., de fl. 180; le suranné du haut-pays, de 127 liv., fl. 150; dito nouveau, de 128 liv., de fl. 152 à 155; celui de la Baltique, de 128 liv. fl. 152; le nouveau de Zélande, de 130 liv. fl. 152, et le roux-pâle de l'Eider, de 115 liv. fl. 110.

Seigle. — Les prix se soutiennent; on a vendu par parties celui de France, de 118 liv., fl. 110; celui de Holstein, de 122 liv., fl. 105, celui de Rostock, de 122 liv., soit sur grenier ou sur l'eau, fl. 106; vers la fin de la bourse, une partie considérable sur l'eau, de 125 liv., a été traitée à fl. 115.

(Correspondance particulière.)

Paris, le 21 octobre.

Les journaux, chacun à sa manière, vous auront déjà instruit du petit mouvement populaire, qui a eu lieu ces jours-ci, au sujet du refus des poètes ultra-montain, de faire quelques prières pour le repos de l'âme d'un pauvre comédien mort subitement.

S. Exc. le ministre de l'intérieur s'est montré en cette circonstance comme beaucoup d'autres, dur et repoussant. Il a fort mal reçu la députation du cortège funèbre, que le premier gentilhomme de la chambre du roi, M. de Damas avait d'abord accueillie avec une grâce parfaite. Mais

on pouvait s'y attendre. C'est ce même breton acariâtre, à qui un de nos littérateurs et de nos auteurs dramatiques les plus estimés pour ses talens et son caractère, M. Alexandre Duval, écrivit, il y a quelque tems, une lettre en vers, aussi aimable que spirituelle, pour lui demander la faveur insignifiante d'une prompte mise en scène d'une de ses pièces. M. de Corbière ne daigna pas seulement lui répondre. Notez qu'ils sont anciens camarades de collège, élevés ensemble à Rennes, et que l'un n'est pas d'une plus illustre naissance que l'autre.

Le nouvel hôtel du ministre des finances est magnifique. La décoration du seul boudoir de madame a coûté 80,000. Les salons, salles d'audiences, salles de banquet, etc., sont à l'avant. Le vestiaire (lieu où M^{lle} de Villèle mettra ses manteaux; robes et autres vêtemens) n'est pas moins riche que le boudoir. Les meubles sont d'un goût exquis. Chaque fauteuil de l'hôtel coûte 800 francs. Le roi d'Angleterre a fait prendre les modèles de tous les meubles et ornemens. Quand S. A. R. la duchesse de Berry vit dernièrement cet hôtel, elle fut frappée d'étonnement et ne put s'empêcher de témoigner plus que de l'admiration. Jamais Louis XIV ou Napoléon, ni même le grand Salomon n'ont étalé tant de luxe et de magnificence. On m'assure dans le moment que l'hôtel est fermé, et que les curieux indiscrets n'y sont plus admis.

Dès l'entrée on aperçoit deux grandes figures en marbre noir. On les dit arrivées de Constantinople, que ce sont les images de deux muets du sérail; et voilà que les malins se divertissent à faire de mauvais lazzi sur ces figures. Elles ne sont pas caractéristiques cependant des goûts du maître actuel de la maison. Pour l'obéissance passive à la bonne heure, mais ce n'est pas du silence qu'il faut à M. de Villèle; il est fou d'éloges, et l'encens le plus matériel ne lui fatigue nullement la tête. Celui que lui prodiguent certains journaux anglais lui coûte assez cher à ce qu'on assure, mais aussi il le respire avec délices.

C. des P.-B.

Liège, le 26 octobre au soir.

A Monsieur le rédacteur.

Monsieur, je dépose en vos mains partie de ma correspondance qui suffira sans doute pour vous convaincre que j'ai fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour compléter ma troupe à l'entière satisfaction du public (*). Si je n'ai pu y parvenir, je me mettrai du moins à l'abri de tout reproche, et j'espère que moyennant l'engagement de M^{me} Dorsan, que j'ai passé hier, le répertoire marchera sans lacune, et les nouveautés seront montées avec soin et ensemble; j'attends ma première basse-taille pour les premiers jours de novembre, et je ne fixerai l'ouverture de l'abonnement, je n'enverrai les billets à Messieurs les souscripteurs qu'en annonçant son arrivée; mais j'invite les personnes dont l'intention est de souscrire, de vouloir bien donner leur signature, à dater de ce jour au 1^{er} novembre inclus, afin que je puisse faire à l'avance mes dispositions pour l'envoi des billets. Les signatures données comme celles à donner ne seront obligatoires qu'autant que la troupe sera telle que je l'ai annoncé dans mon prospectus; madame Renel est remplacée par M^{me} Dorsan, que le public de Liège a déjà honorée de sa bienveillance, et qui fera tout pour en mériter de nouveaux témoignages.

Ma correspondance entière depuis le mois d'avril dernier, est trop volumineuse pour vous être envoyée, mais je la tiens à votre disposition pour y prendre connaissance, si vous le jugez à propos, de tout ce qui est relatif à la composition de la troupe.

Agreez, Monsieur, etc.

JAUSSERAND.

(* Nous renvoyons à l'instant même cette correspondance à monsieur Jausserand; le seul usage que nous puissions en faire, c'est de certifier, à sa demande, que nous avons lu cinq lettres en date du 15 au 22 octobre, adressées à M. Jausserand, relatives à l'engagement d'une première chanteuse et d'une basse-taille. Nous aimons peu, du reste, à pénétrer aussi avant dans le sanctuaire de Thalie.

NOTICE SUR MARTIN.

A l'instant où notre théâtre va retentir des applaudissemens donnés au plus aimable des chanteurs, où Martin va devenir le sujet de tous les entretiens, nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos de reproduire à nos lecteurs les détails suivans sur cet acteur célèbre:

Jean Martin (*), ancien sociétaire du théâtre Feydeau et professeur de chant à l'Académie royale de musique, est né à Paris en 1770. Il s'était fait connaître dès sa première jeunesse par une voix charmante, alors dans le genre de celle des *Sopranos*, et il avait paru avec succès dans plusieurs concerts publics, quand il se présenta au Grand-Opéra, avec le double talent d'exécutant distingué sur le violon et de chanteur; mais il ne fut admis ni à l'orchestre de ce théâtre ni sur la scène. Les examinateurs chargés de décider du sort des jeunes candidats, jugèrent que son archet n'avait pas assez de vigueur, ni sa voix assez de creux. La dernière partie de cette sentence singulière aurait sans doute été cassée plus tard par le public, quand les cris assourdissans commencèrent à passer de mode, et quand l'école italienne, prenant le dessus, fit jouir ses nombreux amateurs de sensations plus douces. Les refus du Grand-Opéra firent tourner les vues du jeune chanteur d'un autre côté, et lui préparèrent une plus heureuse destinée. Le théâtre de Monsieur venait d'être établi et la troupe qui y parut était composée des sujets les plus distingués de l'Italie. Ils accueillirent avec joie un Français dont le talent avait tant d'analogie avec le leur. Martin débuta, à ce théâtre, dans un des rôles du *Marquis Tulipano*, et obtint, dès le premier jour, les suffrages du public. On courait en foule à ce nouveau spectacle, où l'harmonie ravissante des chants de l'Ausonie charmait tout Paris. Le goût du jeune artiste se forma sur les excellens modèles dont il était entouré, sa voix devint un *tenor* très-étendu, et bientôt il se fit applaudir par son jeu comme acteur, presque autant que par le charme de sa voix. Il créa une foule de rôles. On le voyait toujours avec le même plaisir dans le *Nouveau don Quichotte*, les *Visilandines*, *Gulistan*, *ma Tante Aurore*, *une Folie*, *Jocande*, *Maison à vendre*, *Picaros et Diégo*, *les Voitures versées*, etc. Quelques critiques sévères lui reprochaient, il est vrai, d'abuser par fois de l'étonnante flexibilité de son organe, de se complaire dans les difficultés inabordables pour tout autre que pour lui, et de surcharger d'ornemens étrangers, des airs que le compositeur même ne pouvait plus reconnaître; mais de pareilles hardiesses étaient pres-

(* De la famille de ce célèbre vernisseur Martin, dont Voltaire parle plusieurs fois dans ses poésies légères.

que toujours accueillies par les applaudissemens redoublés du parterre, et *Martin* savait bien, dès qu'il le voulait, revenir au chant simple le plus pur et le plus harmonieux. Après la dispersion de la troupe de *Monsieur*, *Martin* est devenu long-tems un des soutiens du théâtre de l'Opéra-comique de Feydeau, dont il s'est retiré en 1823, au grand regret de ses camarades et du public. Il s'est aussi livré à la composition. On a de lui un opéra-comique, intitulé : *Les Oiseaux de mer*, joué au théâtre Feydeau en 1796, et plusieurs recueils de romances. *R. Rogier*

SYNDICAT D'AMORTISSEMENT. — Administration des domaines, eaux et forêts. — INSPECTION DE LIÈGE.

Il sera procédé aux adjudications des coupes de bois domaniaux de l'ordinaire 1825, aux lieux et heures accoutumés, savoir :

A Verviers, le 8 novembre prochain, pour toutes celles situées dans les cantons d'Aubel et de Limbourg.

A Spa, le 11 dito pour toutes les coupes des cantons de Spa et de Stavelot, province de Liège, ainsi que du canton de Vieilsalm, au grand-duché de Luxembourg.

A Liège, le 16 dito pour toutes les coupes de cet arrondissement.

A Huy, le 22 du même mois, tant pour les bois de cet arrondissement, que pour ceux de la partie qui ressortit de cette sous-inspection, dans le canton de Ferrières, au grand-duché de Luxembourg.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins donnent avis aux miliciens de cette commune rentrés par congé, que le 4 novembre prochain, ils seront passés en revue dans la cour du Palais à neuf heures précises du matin.

En conséquence ils sont requis, sous les peines portées par la loi, de se trouver à cette inspection, revêtus de leur uniforme et munis des autres pièces d'habillement et d'équipement qui leur ont été laissées à leur départ du corps.

Ceux qui n'ont pas encore fait entre nos mains le dépôt de leurs cartouches, en conformité de l'art. 177 de la loi du 8 janvier 1817, sont invités à se présenter à cet effet au secrétariat de la régence avant le 30 de ce mois.

A l'hôtel-de-ville le 25 octobre 1824.

L'échevin, **BEAUJEAN.**

Amortissement de la dette active.

Les bourgmestre et échevins, vu les arrêtés royaux du 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatifs à la dette communale;

Vu principalement celui du 19 juillet, approuvant la délibération du conseil de régence du 9 mars 1821, sur le mode d'amortissement.

Vu enfin la proposition de la commission de surveillance pour l'amortissement de la dette du 12 octobre courant, et la résolution du conseil de régence du même jour, relative à un remboursement de la dette active;

Arrêtent : 1°. Le remboursement de la dette active de cette ville aura lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 22006 fls. 01. cent des Pays-Bas, restant du crédit au budget des dépenses communales de 1824.

2°. Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que leur accorde les dispositions approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 19 novembre prochain à midi, (franc de port) aux bourgmestre et échevins, leurs soumissions cachetées, portant en marge de la souscription : *soumission pour remboursement d'une rente due par la ville de Liège.*

Les modèles de soumissions seront distribués gratis au secrétariat de la régence, tous les jours, de neuf heures du matin à midi.

3°. La soumission doit être signée par le propriétaire de la rente, reconnu tel au grand livre de la dette, ou un fondé de pouvoirs muni de procuration en due forme, déposée au préalable au secrétariat de la régence. Dans les remises à souscrire afin de remboursement, on n'admettra les fractions que par demi par cent.

4°. L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de la commission de surveillance pour l'amortissement, à l'hôtel-de-ville, salle du conseil de régence, le 20 novembre prochain, à 3 heures après-midi; la préférence sera donnée à celles qui offriront la plus forte remise.

5°. Le montant des soumissions, qui auront été jugées les plus avantageuses à la ville, sera payé après l'approbation du procès verbal tenu lors du dépouillement.

6°. Le présent arrêté sera publié, affiché et inséré à plusieurs reprises dans les journaux de la province pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

A l'hôtel-de-ville de Liège, le 20 octobre 1824.

L'échevin, chevalier de BEX.

Par la régence, le secrétaire **SOLEURE.**

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 26 octobre.

Naisances : 1 garçon, 1 fille.

Décès : 1 fille, 3 hommes, savoir :

Hubert-Jean-Baptiste Dethier, âgé de 54 ans, receveur des accises, domicilié à Jalhay, décédé en cette ville, époux d'Anne-Catherine Michaux.

Leonard Verdin, âgé de 36 ans, brossier, rue sur le Chaffour, célibataire.

Louis Brunel, âgé de 22 ans, sans prof., rue Raese, célibataire.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jeu 28, pour la seconde représentation de *M. Martin*, JOCONDE, précédé du NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE. *M. Martin* remplira les rôles de *Frontin* et de *Joconde*.

Nota. Pour faciliter les représentations de *M. Martin*, Madame *Dorsan*, engagée pour les premières chanteuses avec ou sans rou-lades, remplira le rôle de *Mathilde*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE A JUPILLE.

Aujourd'hui jeudi, à l'occasion de la Foire, BAL à la Grande-Salle, chez la veuve **FRANCK.**

A Liège, de l'imprimerie de **H. Lignac**, éditeur du journal **MATHIEU LAENSBERGH**, rue Souverain-Pont, N. 320.

(183) A louer à des personnes tranquilles, un appartement très ample, situé rue Hors-Château. S'adresser même rue n. 458.

(155) Maison avec cour et jardin, sise place de l'Université, n. 180, à louer. S'adresser rue Féronstrée, n. 579.

(180) On demande une servante de la campagne, d'un âge mûr et munie de bons certificats. S'adresser n°. 953, rue Neuve.

(173) Gerard DEMET, négociant, propriétaire de la maison de commerce de feu son père, sise vis-à-vis de l'hôtel de l'Aigle noir, rue Féronstrée, n° 821, à l'Anneau d'or, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'y recommencer le commerce d'aunage, et que son magasin est parfaitement assorti dans tout ce qui concerne cette partie; le choix et la qualité de ses marchandises, provenant des premières fabriques, lui font espérer de pouvoir justifier la confiance dont on voudra bien l'honorer.

(187) VENTE PAR LICITATION. *Ensuite d'autorisation.*

Samedi 6 novembre 1824, à 10 heures du matin, en la demeure de M. Libert, brasseur à Jupille, sur la chaussée de Tongres, il sera procédé par le ministère de M^e. DELBOUILLE, notaire royal à ce commis par jugement du 23 août dernier, en présence de M. le Juge-de-Paix du canton de Glons, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, d'une Maison, circonstances et dépendances, avec environ 26 perches 157 palmes de Jardin et Prairie y attenante, sise à Lantin, en lieu dit au *Crucefix*, le tout occupé à titre de bail à loyer, par André Bertrand, marguillier-chantre de l'église succursale dudit Lantin.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges audit notaire, en son étude à Alleur.

VENTE d'Indigos fins du Bengale, à Anvers.

On vendra publiquement à Anvers, mercredi 10 novembre prochain, à dix heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, dans les magasins de MM. Agie, J. et A. Insigner, 230 caisses indigo fin du Bengale; savoir :

G R	11	Caisses	M E	17	Caisses.
K			L B R		
G	10	id.	E C	17	id.
D					
G R	9	id.	C V H	22	id.
D					
G C	16	id.	B	11	id.
K			C S R		
G	12	id.	D B	16	id.
K			S		
G	1	id.	P et C°.	5	id.
			K		
C	11	id.	P et C°.	8	id.
			B		
Saftabary	53	id.	P et C°.	11	id.
			A		

Récemment arrivés dans ce port par le navire *Lady Flora*, capitaine Donnalle, venu de Calcutta.

La marchandise pourra être examinée cinq jours avant celui de la vente.

(135) Le trente octobre 1824, dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, devant maître PARMENTIER, notaire, en son étude, place de la comédie, des pièces de terres suivantes :

Deux bonniers de terre arable, situés en la commune d'Othée, en lieu dit Voye de Huy.

Six verges grandes, même commune, situées au coin de Froidmont.

Seize verges grandes, partie d'un bonnier, douze verges, situées en la commune de Wihogue, en la campagne du fond du bois.

Cinq verges grandes, situées en la commune d'Heure le Tiexhe, au trou du Renard.

Quatorze verges grandes, situées dans la commune d'Heure le-Tiexhe, en Pecluse.

Toutes ces pièces formant un ensemble de quatre bonniers, onze verges grandes, trois cent nonante-six perches, sept cent huit palmes des Pays-Bas, aux clauses et conditions, à voir chez Mr. PAGOUL, rue du Verd-Bois, n. 369, à Liège, et chez ledit notaire.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débiteur

Théâtre de M. J. Chénier, précédé d'une notice et orné du portrait de l'auteur; 3 vol in-8o, belle édition, 18 fr. — Théâtre de L. B. Picard, membre de l'académie française; 12 vol in-18, papier vélin, 30 fr. — Lettres écrites de Paris pendant le dernier règne de Napoléon, adressées principalement à l'honorable lord Byron; suivies d'un appendice contenant des documents officiels, traduites de l'anglais, de J. Hobhouse, 2 vol in-8o, 9 fr. — Histoire du Pays de Liège, par M. Dewez; 2 vol in-8o, 8 fr. — Principes philosophiques politiques et moraux, par De Weiss; 2 vol in-8o, 10 fr. — La Mythologie comparée avec l'histoire, par l'abbé Tressan; 2 vol in-12, ornés de 16 planches en taille douce, représentant 75 sujets; 6 fr. — La clé du notariat, ou exposition méthodique des connaissances nécessaires à un notaire, par Ledru; 1 vol in-8o, 6 fr. — Nouveau manuel des notaires, ou traité théorique et pratique du notariat, 1 gros vol in-8o, 8 fr. — Le guide des demoiselles élevées chez leurs parents ou dans les pensionnats; 1 vol in-12, 1 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, ou vocabulaire rédigé d'après le dictionnaire de l'académie et les ouvrages des meilleurs grammairiens; par C. C. Letellier; 1 gros vol in-8o de 852 pages, 6 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire français-latin, par Noël; 1 vol grand in-8o, de 1044 pages, cartonné, 7 fr. 50 c. — Nouveau dictionnaire latin-français, par Noël; 1 vol gd. in-8o, cartonné, 7 fr. 50 c.